

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 24 FEVRIER 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

*"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 52 de Mme E. Strozzi et de 20 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics.*

Réponse du Conseil communal

*Le Conseil communal partage l'objectif des postulants qui consiste à installer des systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics.*

*Dans le but de déterminer les coûts d'une telle installation dans tous les bâtiments communaux, un inventaire des robinets, douches et urinoirs concernés a été établi afin d'y installer des économiseurs d'eau. Il relève que les modifications nécessaires génèrent un coût de 42'000 francs environ.*

*Le montant étant connu, le Conseil communal estime qu'il est pertinent de mettre en place de telles installations. Aussi, certains remplacements ont d'ores et déjà été réalisés ces mois passés en utilisant une rubrique budgétaire dédiée à l'achat de marchandises et de matériel (610.313.00). Cet assainissement sera prolongé et terminé en 2014, en utilisant la même rubrique. Au terme du processus, l'économie d'eau potentielle sera comprise entre 30 et 60%.*

*Concernant les moyens qui seront mis en œuvre en vue de sensibiliser la population à ce type de démarche vouée à économiser l'eau chaude, une information sera faite par le biais du '1700'.*

*Enfin, à propos de l'analyse relative à la possibilité de récolter l'eau de pluie sur les toits des bâtiments publics, il n'a pas encore été possible d'engager une telle réflexion en raison des priorités mises sur d'autres aspects tout aussi essentiels, en particulier l'assainissement énergétique (enveloppe des édifices et production de chaleur) et la mise en conformité des installations électriques. Elle sera prochainement entreprise."*